

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 26 mars 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question suivante à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur le Ministre de l'Économie et Monsieur le Ministre de la Défense.

En date du 22 mars 2021, le premier microsatellite birmane, développé au Japon sur base d'un accord de coopération entre la « Myanmar Aerospace Engineering University » et l'Université d'Hokkaido du Japon, et financé par le gouvernement birman, fut mis en orbite. Si le contrat prévoit l'utilisation pacifique du satellite pour des objectifs spécifiques et l'Université d'Hokkaido insiste qu'elle mettra tout en œuvre pour prévenir l'utilisation du satellite à des fins militaires, plusieurs défenseurs des droits de l'homme ont remis en question le lancement du satellite, pointant le risque que les images du satellite pourraient servir à la répression des manifestations de la population birmane par le militaire.

- Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes a-t-il suivi le dossier cité ci-dessus ? Ce sujet a-t-il été discuté au niveau européen ou international ?

Par ailleurs, d'après un article paru dans le *Tageblatt* en date du 24 mars 2021, l'entreprise américaine Intelsat qui a son siège au Kirchberg exploite un satellite qui continue à fournir ses services au gouvernement birmane. Ceci en dépit du fait que le militaire a pris le pouvoir lors d'un coup d'état et de la répression brutale des manifestations de la population par les forces de l'ordre birmanes. Selon l'ONG « Justice for Myanmar », l'entreprise n'aurait pas pris de mesures pour éviter l'utilisation militaire de leurs services. L'entreprise elle-même informe qu'elle n'est pas en mesure de préciser comment les capacités qu'elle met à disposition sont utilisées et qu'elle n'a aucun contrôle des contenus qui sont transmis.

- Monsieur le Ministre de l'Économie est-il en connaissance des faits cités ci-dessus ?
- Le cadre législatif actuel permet-il de forcer l'entreprise concernée à refuser un client violant les droits humains ? Le cas échéant, Monsieur le Ministre ne croit-il pas que cet exemple met en évidence la nécessité d'ajouter des conditions morales minimales au sein de la loi du 15 décembre 2020 portant sur les activités spatiales ?

Le Luxembourg prévoit le lancement d'un satellite militaire pour fin 2022. Le programme LUXEOSys mettra à disposition des images à des organisations internationales et potentiellement à d'autres acteurs.

- Monsieur le Ministre de la Défense peut-il m'indiquer s'il prévoit de mettre en place des critères pour éviter que les images ne soient utilisées à des fins contraires au droit international ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Lydia Mutsch
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 21 avril 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe, la réponse commune des Ministres impliqués à la question parlementaire n° 3960 posée par l'honorable Députée Madame Lydia Mutsch.


Jean Asselborn

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur le Ministre de la Défense et Monsieur le Ministre de l'Économie à la question parlementaire n°3960 déposée le 26 mars 2021 par l'honorable Députée, Madame Lydia Mutsch

Nous sommes au fait du lancement le 22 mars 2021 du premier microsatellite du Myanmar développé au Japon. Le sujet n'a pas fait l'objet de discussions dans les enceintes européennes ou internationales dans lesquelles le Luxembourg est représenté.

La société Intelsat n'a aucun satellite ou autre objet spatial enregistré au Luxembourg, comme le montre le relevé national des objets spatiaux qui est publié et tenu à jour par la *Luxembourg Space Agency* (LSA) : <https://space-agency.public.lu/dam-assets/publications/2021/LuxembourgRegistryofSpaceObjects-20210318.pdf>

Les images de LUXEOSys seront mises à disposition, après conclusion d'arrangements de coopération spécifiques, à nos alliés et aux institutions internationales, en particulier l'OTAN, l'UE et l'ONU.

Chaque arrangement de coopération spécifique détaillera notamment les modalités d'accès ainsi que les quantités d'images allouées. Ainsi, des dispositions spécifiques seront incluses afin d'assurer une utilisation des images en conformité avec le droit international.

Il convient également de noter qu'aucun partage des images ne sera autorisé sans l'accord explicite de la Défense luxembourgeoise.

Le Luxembourg pourra à tout moment à sa seule discrétion refuser la programmation d'une image sur le satellite ou le partage d'un produit de LUXEOSys avec un partenaire en cas de doute sur l'utilisation finale.